



Refus de visa long séjour en vue d'un mariage en france.

Par **yacdamn**, le **27/09/2014** à **02:04**

Bonjour,
Je viens vers vous afin de vous faire part de mon problème concernant le refus de visa long séjour à mon futur époux qui est en algérie.
Mon futur époux M. H.Y de nationalité algérienne. Il agit en qualité de directeur commercial au sein d'une agence « conseil en communication ». Il est titulaire de trois visas SHENGEN avec lesquels il est venu en France 4 fois (Septembre 2012, Août 2013, Décembre 2013, février 2014), passant soit par l'Espagne, soit par la France directement.
Nous avons déposé notre dossier de mariage ensemble à la mairie de Romans-sur-Isère le 31/12/2013 (dossier complet selon les agents de l'état civil de la mairie) lors de sa troisième visite en France, afin de pouvoir être dans les règles et pouvoir tout mettre en place correctement pour notre avenir.
Suite à nos auditions respectives, pour ma part à la mairie de Romans-sur-Isère et mon futur mari à l'ambassade de France à Alger (où il est domicilié puisqu'il exerce encore son emploi afin de ne pas se retrouver sans ressources dans l'attente du mariage), je suis passée à la mairie chaque semaine pour avoir des nouvelles de notre dossier afin de tout réorganiser (nous avons déjà annulé l'organisation réservation de salle, ect.. car au dépôt, nous avions dû fixer une date qui était le mois de mars 2014).
À ma grande surprise, j'apprends oralement que notre dossier sera transféré au procureur de la république.
Le procureur ordonne des enquêtes de police au prët de nos témoins de mariage, ma fille et d'autres personnes de mon entourage. Après les enquêtes le mariage à été accepté à la mairie avec publication des bons et certificats de non opposition au mariage à l'appui.
Mon futur époux a déposé une demande de visa avec tous les documents demandés, le dossier était complet, mais il a été confronté à un refus de la part du consulat général de France à Alger sans aucune explication sur la cause du refus, juste un papier pour dire qu'il faut faire un recours au prët de la cour administrative de Nante.
Donc je viens vers vous pour vous demander quelles sont les étapes à suivre afin de régler ce problème le plus rapidement possible, et espère que il reste toujours de l'espoir pour que je retrouve mon mari un

jour.